



Traité Ketouvat

Michna 3 - Chapitre 3

בְּעֵרָה שְׁנֵתָאֲרָסָה וְנִתְגַּרְשָׁה, רַבִּי יוֹסִי הַגָּלִילִי אוֹמֵר, אֵין לָהּ קֶנֶס.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר, יֵשׁ לָהּ קֶנֶס, וְקֶנֶסָהּ לְעַצְמָהּ:

Pour une jeune fille fiancée, puis répudiée, Rabbi Yossé HaGuélili dit qu'il n'y a pas d'amende à payer (en cas de relation illégale) ; Rabbi Akiva maintient la peine de l'amende, mais en spécifiant que cet argent sera pour elle.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions